

Brevet de spécialiste scolaire — Psychologue scolaire

Guide des exigences

Services d'administration scolaire
Section des brevets
C.P. 700
Russell (Manitoba)
R0J 1W0

1 800 667-2378

204 773-2998

Télécopieur : 204 773-2411

Courriel : certification@gov.mb.ca

Site Web: www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet



**Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage
de la petite enfance du Manitoba**

Dernière mise à jour : janvier 2022

Exigences entourant l'obtention du brevet

Une personne peut être admissible à un brevet provisoire de spécialiste scolaire — psychologue scolaire du Manitoba si elle :

- a) détient une maîtrise approuvée en psychologie scolaire pour laquelle elle a suivi les cours approuvés en psychologie et dans des domaines connexes ou un programme équivalent avec cours approuvés.

Remarque : Il est impossible de tenir à jour une liste active des programmes approuvés. Il incombe au demandeur de s'assurer que toutes les exigences d'obtention du brevet sont respectées.

Cours de base

Vingt-sept (27) heures-crédits de cours universitaires.

Titre du cours	Description du cours	Nombre d'heures-crédits
Techniques de thérapie	Conception et mise en œuvre d'interventions thérapeutiques appropriées pour répondre à un large éventail de besoins sociaux, émotionnels et comportementaux des élèves.	6
Évaluation psychologique	Administration, notation et interprétation des tests psychologiques pertinents pour une population d'âge scolaire. Les travaux de cours doivent inclure une formation dans le domaine de l'évaluation cognitive ou intellectuelle, adaptative, sociale, affective et comportementale.	6
Travaux pratiques dirigés en psychologie	Expérience dirigée dans l'évaluation, l'intervention et la consultation des domaines liés au fonctionnement d'une école pour une population d'âge scolaire. Ces travaux doivent inclure au moins 250 heures d'expérience de travail supervisé.	6
Psychologie anormale et psychopathologie	Psychopathologie chez les enfants/adolescents. Les travaux de cours doivent permettre aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance des critères diagnostiques officiels pour divers troubles psychiques et psychologiques.	3
Recherche et statistiques	Conception, mise en œuvre et évaluation d'interventions visant à répondre à des questions ou à des besoins précis en matière de pratique. Les travaux de cours de statistique doivent inclure une formation qui vise à faciliter l'analyse et l'interprétation des documents de recherche appropriés.	3
Éthique professionnelle	Cours axé sur l'examen des questions d'éthique, de profession, de réglementation et de droit concernant la pratique de la psychologie scolaire.	3

Cours au choix

Douze (12) heures-crédits de cours universitaires de deuxième cycle dans une combinaison d'au moins trois (3) des domaines d'études et d'application pratique suivants doivent être complétées.

Titre du cours	Description du cours
Troubles du comportement et gestion du comportement	Travaux de cours portant sur l'évaluation du comportement, l'intervention et la consultation concernant une population scolaire. Les études doivent mettre l'accent sur la détermination de la genèse du comportement et sur d'autres principes d'évaluation du comportement fonctionnel.
Développement de l'enfant et de l'adolescent	Travaux de cours portant sur l'étude du développement normal de l'enfant et de l'adolescent et son application en milieu scolaire en ce qui concerne l'évaluation psychologique des élèves et la mise en œuvre d'interventions appropriées sur le plan du développement.
Troubles d'apprentissage	Travaux de cours portant sur l'étude du concept et de la catégorisation des troubles d'apprentissage scolaire et leur incidence sur le rendement des élèves. Le programme d'étude doit inclure l'enseignement de méthodes appropriées d'évaluation, de diagnostic et d'orthopédagogie pour divers troubles d'apprentissage chez les enfants d'âge scolaire.

Apprentissage et cognition	Travaux de cours portant sur l'étude des facteurs typiques d'apprentissage et de cognition qui contribuent à la réussite scolaire des élèves. Les sujets à l'étude peuvent comprendre les théories actuelles sur l'intelligence, les styles d'apprentissage et d'autres recherches récentes en psychologie visant à favoriser le processus d'apprentissage dans la salle de classe.
Psychologie communautaire	Travaux de cours comprenant l'établissement de partenariats collaboratifs entre l'école et la famille et la coordination entre les organismes qui favorisent la réussite des élèves. Les sujets à l'étude doivent comprendre la planification et les interventions systémiques ainsi que la collaboration efficace entre les organismes.
Neuropsychologie	Travaux de cours portant sur l'étude des recherches récentes en neuropsychologie se rapportant à l'apprentissage en salle de classe. Le thème central de ce cours doit porter sur l'interprétation et l'application critiques de la recherche sur l'apprentissage neuromimétique.
Sujet de thèse pertinent aux activités scolaires	Thèse du deuxième cycle universitaire terminée et soutenue avec succès, portant sur les activités des étudiants à l'école. La thèse doit avoir été dirigée dans le cadre d'un programme universitaire agréé comme exigence partielle pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. Un équivalent de trois (3) heures-crédits sera accordé pour cette exigence supplémentaire.
Contextes interculturels	Travaux de cours portant sur le rôle joué par le milieu culturel et son incidence sur le fonctionnement des étudiants en milieu scolaire.
Études spécialisées dans les domaines de base	Un maximum de trois (3) heures-crédits peut être obtenu pour cette catégorie d'exigences supplémentaires. Lorsque le nombre d'heures-crédits pour cette exigence de base a déjà été obtenu dans le cadre d'autres cours du deuxième cycle universitaire, les travaux de cours doivent répondre aux critères de l'un des domaines d'exigences de base susmentionnés.

Processus de demande et évaluation des titres de compétences

Après avoir terminé une maîtrise admissible en psychologie scolaire, pour laquelle les cours approuvés en psychologie et dans les domaines connexes sont terminés et votre diplôme a été octroyé, soumettez le formulaire de demande, les documents requis et les frais à la Section des brevets. Le formulaire est accessible à l'adresse ci-dessous :

<https://www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/docs/frclinicianapp.pdf>

Remarque : Le relevé de notes doit faire mention de l'obtention du grade ou du diplôme pour permettre l'évaluation.

Votre établissement d'enseignement postsecondaire doit envoyer un relevé de notes officiel par la poste directement à la :

**Section des brevets
C.P. 700
402, rue Main Nord
Russell (Manitoba) R0J 1W0**

Frais de brevet

Les frais de traitement de la demande, non remboursables, payables en monnaie canadienne (\$ CA) sont de :

- 100 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus au Manitoba
- 150 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus ailleurs au Canada
- 200 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus à l'extérieur du Canada

Prolongation du brevet de spécialiste scolaire

Un brevet provisoire de spécialiste scolaire peut être prolongé **une fois** jusqu'à un maximum de trois ans.

Exigences du brevet permanent de spécialiste scolaire

1. Acquérir de façon satisfaisante l'équivalent de 360 jours d'expérience clinique supervisée en tant que spécialiste dans une école du Manitoba tout en détenant un brevet provisoire valide. La supervision comprend notamment un minimum de 25 heures avec contacts directs superviseur–supervisé pour des questions de gestion de cas, etc.
2. [Rapports de supervision de spécialiste scolaire](#) — première et deuxième années. Le nom du spécialiste superviseur doit être soumis à la Section des brevets pour approbation avant le début de l'emploi. Le spécialiste superviseur doit détenir un brevet permanent valide de spécialiste scolaire — psychologue scolaire.
3. Obtenir la recommandation du spécialiste scolaire qui vous supervise et du directeur de l'école. [Recommandation de l'employeur de prolonger le brevet provisoire ou permanent du spécialiste scolaire](#).
4. L'original d'une vérification récente des antécédents englobant ce qui suit :
 - a. Une **vérification du casier judiciaire avec une vérification pour les personnes appelées à travailler auprès de personnes vulnérables**
 - i. Les vérifications peuvent être faites auprès de l'organisme d'application de la loi de votre localité au Canada.
 - ii. Les résidents de Winnipeg peuvent utiliser l'application de [vérification du casier judiciaire en ligne du Service de police de Winnipeg](#) (en anglais seulement). Pour être considérés comme des originaux, les résultats doivent être communiqués DIRECTEMENT à la « Section des brevets du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba » au moyen du service en ligne.
 - b. Une attestation de **vérification du registre concernant les mauvais traitements du Manitoba**
 - i. Les renseignements et formulaires de demande se trouvent [en ligne](#).

REMARQUE : Seuls les originaux sont acceptés. Ils doivent dater de moins de trois mois à la date où votre demande de brevet d'enseignant est reçue. Ils doivent inclure tous les noms légaux actuels et passés qui correspondent à ceux indiqués sur votre certificat de naissance, de mariage ou de divorce selon votre situation. Ces documents font partie de la demande et ne seront pas retournés au demandeur.

5. Réussir le cours EDUA 5012 *Legal and Administrative Aspects of Schools for Clinicians* de l'Université du Manitoba et fournir un relevé de notes officiel envoyé par l'Université du Manitoba DIRECTEMENT par la poste à la Section des brevets.
6. Soumettez la [Demande de changement de statut du brevet de spécialiste scolaire](#), y compris les frais de 25 \$ requis, par la poste ou par télécopieur à la Section des brevets.